



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E135832

VALABLE JUSQU'AU

18/09/2025

ÉDITÉ LE

07/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/07/2024

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MONTPELLIER 498646116RCS

Siret : 498 646 116 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9537959-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 134265511 V001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 134265511 V001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : GEOSOL

ZAE LES ARQUES

54 RUE DU SOBRIO

34700 SOUBES

Téléphone : 06 76 56 42 58

Portable : 06 76 56 42 58

Fax :

Site Internet :

E-mail : montiolivier.geo@gmail.com

Responsabilité légale :

MONTI OLIVIER GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	10/07/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/07/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	28/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	10/07/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	27/07/2021
o Poêle ou insert bois	27/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.